



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 26 novembre 2019 à 10 h et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil.

Sont absents, mesdames les conseillères Louise Boudrias et Myriam Nadeau ainsi que monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Laurence Gillot, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Yvan Moreau, Arash Mohtashami-Maali et Marc Phaneuf.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la réunion.

CP20191126-P1

CONCOURS EN ART PUBLIC - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC - PAVILLON DU PARC DES CÈDRES

10 h 05 – Monsieur Arash Mohtashami-Maali, accompagné de madame Valérie Camden, entreprend la présentation.

Il explique tout d'abord le contexte, le processus et la démarche du concours visant la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art public à l'intérieur du nouveau pavillon du parc des Cèdres.

Il fait état de la composition du jury, des critères de l'œuvre d'art, des éléments d'évaluation des propositions faites par les artistes ainsi que de l'échéancier de réalisation.

La présentation de l'œuvre est faite, de même que l'annonce et la présentation de l'artiste retenu. Il s'agit d'Annie Cantin.

Le budget pour la tenue du concours, la réalisation et l'installation de l'œuvre est de 86 310 \$ taxes incluses. La totalité de la somme est prise à même le budget de construction du pavillon du parc des Cèdres.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne que le verre est un matériel délicat et s'interroge à savoir s'il est sage d'installer une œuvre en verre à un endroit aussi passant. Madame Valérie Camden lui répond que le verre soufflé est très résistant et que madame Cantin a plusieurs années d'expérience en la matière. Cette dernière a déjà testé la résistance de sa technique par le passé et ses œuvres d'art se retrouvent même dans les écoles primaires.

Madame la conseillère Audrey Bureau aurait aimé que les citoyens prennent part à la décision et que l'on tienne compte de leur opinion. Elle croit qu'il y a place à amélioration au Ministère à cet effet.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique qu'il aurait été intéressant de voir les soumissions des différents artistes à ce concours.

RECOMMANDATIONS :

Les recommandations suivantes, incluses à la présentation, sont adoptées à l'unanimité :

CP-ACL-2019-40

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre Luciole de madame Annie Cantin, au pavillon du parc des Cèdres dans le cadre du concours d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics du Québec.

CP-ACL-2019-41

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et madame Annie Cantin au montant de 60 675 \$ incluant les taxes, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre Luciole.

CP-ACL-2019-42

Autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le contrat d'exécution pour la réalisation de l'œuvre Luciole, au pavillon du parc des Cèdres, convenu entre la Ville de Gatineau et madame Annie Cantin.

CP-ACL-2019-43

Autoriser le trésorier à émettre les chèques à l'artiste lauréat selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2019-44

Autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 118306 sera soumis au conseil municipal du 10 décembre 2019.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 20.

Reprise du comité plénier public à 10 h 25.

CP20191126-P2**BILAN ANNUEL DE L'EAU 2018**

10 h 25 - Madame Chantal Marcotte, accompagnée de madame Geneviève Michon et de monsieur Yvon Desjardins, débute la présentation.

Madame Marcotte explique tout d'abord le contexte de ce bilan. Ainsi, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que le rapport annuel de l'eau soit approuvé par le conseil municipal afin de remplir tous les critères en lien avec l'éco conditionnalité lors des demandes de subventions.

Elle explique ensuite les principes généraux de la Stratégie d'économie d'eau potable, laquelle est surnommée SQEEP et qui s'inscrit dans le contexte mondial de resserrement des politiques relatives à l'eau.

Elle fait état de la SQEEP 2011-2017, résume le contexte de la SQEEP 2019-2025 et en présente les indicateurs qui sont les suivants :

- Quantité d'eau distribuée par personne par jour;
- Consommation résidentielle;
- Pertes d'eau;
- Pourcentage des investissements par rapport aux besoins d'investissement.

Elle poursuit en présentant les résultats de la Ville pour chaque indicateur en les comparant aux objectifs de la SQEEP 2019-2025.

La quantité d'eau distribuée à Gatineau est de 372 l/pers/j. La consommation résidentielle estimée est de 250 l/pers./j, alors que l'objectif est de 235 l/pers/j. Par contre, la consommation résidentielle a été estimée avec l'aide du MAMH puisqu'il n'existe pas de mesure de consommation résidentielle pour la Ville de Gatineau.

Pour ce qui est de l'indice de fuite, les réseaux de Buckingham et de Hull n'ont pas atteint les objectifs. Ces réseaux devront donc être auscultés d'ici le 1^{er} septembre 2020 (bilan 2019). Par contre, les chiffres présentés pour tous les secteurs de la ville doivent être regardés avec beaucoup de recul puisqu'ils ont été préparés avec des estimés.

Un portrait de la consommation et de la production d'eau est dressé depuis 2001. On dénote une réduction de la consommation d'eau de 20 % depuis 2014.

On nous démontre les bienfaits du Programme de détection de fuite mis sur pied en 2010 en indiquant qu'en 2018, le programme a permis de détecter et réparer 33 fuites et d'économiser environ 3 775 m³/jour ou l'équivalent de 94 piscines hors terre (de 21 pieds de diamètre) d'eau potable. De plus, ce sont non pas 266, mais 348 réparations qui ont été effectuées sur des conduites et des branchements de services (privés et publics).

On présente le nombre d'avis de courtoisie (312) et de constat d'infraction (576) pour 2018 relativement au règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

Madame Marcotte termine en faisant connaître le plan d'action 2019-2020.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique que pour l'année 2017, le nombre de bris avait été divulgué. Elle aimerait savoir s'il s'agit d'une donnée qui est encore pertinente et si oui, elle désire savoir si la Ville connaît le nombre de bris pour 2018. Monsieur Desjardins lui répond qu'en plus du Programme de détection des fuites, il existe d'autres programmes relatifs aux bris. Ils n'ont donc pas le total pour l'année 2018.

Madame Bureau souhaite discuter de la stratégie du gouvernement provincial pour 2019-2020. Elle aimerait savoir si le gouvernement a dévoilé son cadre financier. On lui mentionne qu'il est trop tôt et que ce cadre financier n'est pas connu.

Madame Bureau désire connaître les attentes de la Ville relativement à ce cadre financier. On lui indique que plusieurs de nos coûts n'étaient pas prévus (dont celui de la sectorisation) et le cadre financier du gouvernement pourrait peut-être nous aider.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse souligne le fait que son secteur ne répond pas à l'objectif d'indice de fuite et qu'il y a un potentiel d'amélioration dans le secteur BMA. Madame Marcotte indique qu'il ne s'agit peut-être pas de fuites réelles parce que la plupart des entreprises et institutions du secteur sont incluses dans le calcul. La plupart d'entre elles n'ont pas de compteur d'eau.

Monsieur le conseiller Marc Carrière mentionne que dans le secteur de Masson-Angers, il y a eu plusieurs bris dans la dernière année. Ont-ils eu un impact sur l'indice de fuite ? Monsieur Desjardins répond qu'il faut être prudent parce que certains réseaux sont liés entre eux.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc souhaite savoir s'il existe un projet, à moyen ou à long terme, d'installation de compteur d'eau pour les résidences. On lui mentionne que non. Le seul projet à venir est celui de placer des débitmètres par secteur. Il n'existe pas d'orientation du gouvernement de mettre des compteurs à chaque résidence.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier complète en disant qu'une orientation avait été établie au cours du dernier mandat de la Ville. Elle établissait que tant que le gouvernement ne l'imposait pas, la Ville n'exigerait pas l'installation de compteurs d'eau.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier souligne qu'il reste beaucoup d'éducation à faire à propos du gaspillage d'eau. La richesse de l'eau est importante et les citoyens doivent se conscientiser sérieusement.

Madame la conseillère Renée Amyot aimerait obtenir plus de détails en lien avec le Programme de sensibilisation sur l'économie d'eau. Madame Geneviève Michon indique qu'une campagne de sensibilisation annuelle sera lancée pour rejoindre les citoyens de différentes façons, notamment par de la publicité sur les autobus, à la radio, à la télévision, dans les festivals, sur des sites web et à travers les médias sociaux de la Ville. La problématique principale qui sera visée, sera celle de l'arrosage de la pelouse.

Madame Marcotte indique qu'il existe aussi des trousseaux d'économie d'eau.

Monsieur Desjardins souligne que depuis le début, des différentes campagnes de sensibilisation, la consommation d'eau diminue, et ce, malgré le fait que la population augmente.

Madame Amyot appuie les campagnes de sensibilisation d'économie d'eau dans les petits gestes des citoyens, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.

RECOMMANDATION :

La recommandation suivante est adoptée à l'unanimité :

CP-ENV-2019-017

Accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2018.

Le bilan annuel de l'eau 2018 sera déposé au conseil municipal du 10 décembre 2019.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CP20191126-PD1 Procès-verbal de la réunion de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 26 septembre 2019

CP20191126-PD2 Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de l'Office d'habitation de l'Outaouais tenue le 18 septembre 2019 ainsi que des procès-verbaux du comité exécutif des 30 août et 30 septembre 2019

Fin du comité plénier public à 10 h 55.